

succède au jour. On n'exagère pas en disant que c'est peut-être là la cause de la situation qui existe aujourd'hui en Europe. Certains de ces pays ont abandonné l'ancienne politique d'échanger mutuellement leurs produits; ils ont tenté de s'assimiler à des compartiments étanches pour ce qui est de la production et de l'achat de leurs denrées dans les limites de leurs frontières. Il ne saurait exister le moindre doute quant à cela.

A l'heure actuelle, il existe deux points de vue dans l'univers sur la question de savoir si les peuples vont continuer à se développer en suivant les principes du nationalisme économique ou si on fera un pas de plus en cherchant l'expansion du commerce international et une plus grande liberté des échanges entre les divers pays. Le Gouvernement actuel a foi dans cette dernière politique. Nous avons poursuivi l'exécution de ce programme avec succès. Le premier grand pas que nous ayons fait dans cette voie, depuis que le monde est devenu aussi bouleversé qu'il l'a été en ces dernières années, ce fut lorsque le Gouvernement actuel négocia son premier accord commercial avec les Etats-Unis.

Lorsque la Grande-Bretagne et les Etats-Unis cherchèrent à conclure un accord commercial, la question des accords que le Canada avait déjà conclus avec ces deux pays vint nécessairement sur le tapis. A l'époque de la conférence économique de 1932, nous avions conclu avec la Grande-Bretagne un accord commercial, modifié et renouvelé en partie, mais qui doit expirer en 1940. D'autre part, nous avions avec les Etats-Unis une convention de commerce qui sur avis de six mois devait expirer cette année. Ces deux pays nous manifestèrent le désir de conclure un accord commercial. Ils persistèrent à nous faire observer qu'avant d'en venir à une entente ils devaient jusqu'à un certain point nous soumettre quelques-uns des aspects des pactes déjà en existence et auxquels le Canada était partie tant avec la Grande-Bretagne qu'avec les Etats-Unis.

Supposons que nous aurions adopté l'attitude que pour aucune considération,—peu importe que nous obtenions ou non une compensation suffisante ou plus que suffisante,—nous ne tiendrions compte de la clause contenue dans l'accord conclu entre la Grande-Bretagne et le Canada stipulant que, du consentement des deux parties, des modifications pouvaient être apportées en aucun temps à l'accord, du moment que chacune des parties en retirerait des bénéfices à la longue.

Si nous avons adopté cette attitude, dans quelle situation le Canada se trouverait-il en 1940, lorsqu'il s'agirait de renouveler l'accord commercial que nous avions avec la Grande-guerre suivra aussi certainement que le soir Bretagne? Je tiens à ce que la Chambre se

rende bien compte de la situation dans laquelle se trouverait le Canada à brève échéance si des doctrines de la nature de celles qu'a exposées ce soir mon honorable ami, le chef de l'opposition, devaient prévaloir au lieu de celles qu'a suivies le Gouvernement actuel.

Dans les questions d'administration, il est toujours sage de prévoir et, parfois, longtemps à l'avance. Je le répète, lors de la négociation de ces accords, le Canada devait tenir un compte rigoureux de la considération suivante: Dans quelle situation serions-nous, à l'expiration des accords en vigueur si nous n'avions pas été en mesure de retenir l'amitié des deux pays avec lesquels nous avons négocié les conventions de commerce antérieures? Je le déclare, un gouvernement qui n'aurait pas tenu compte de cet aspect de la question aurait failli à l'accomplissement de son devoir non seulement pour l'avenir mais aussi pour le présent. De fait, même au cours des quelques mois qu'ont duré les négociations, on aurait pu nous donner avis que les accords en vigueur entre le Canada et la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se termineraient à la fin de l'année. Le Canada aurait pu se trouver en face de rien au lieu d'avoir un accord commercial, plus étendu, valide pour trois ans à venir et bien davantage j'espère que cette Chambre pourra discuter au cours des semaines qui suivront. Je le demande aux honorables membres de tous les groupes (n cette Chambre: Est-ce là une situation que l'on aurait vue d'un bon œil?

Ce que nous avons obtenu a été le résultat de nos efforts afin de négocier d'une manière loyale et honorable avec les deux pays qui nous tiennent de plus près, les deux pays qui sont nos meilleurs clients, avec lesquels nous entretenons les relations les plus étroites et de qui dépend une bonne somme de la liberté et de la sécurité dont nous jouissons? Le Gouvernement était heureux d'envisager la situation avec largeur d'esprit. Cependant nous avons montré tout de suite à nos amis de Grande-Bretagne et des Etats-Unis que nous ne consentirions à modifier notre position dans les marchés de la Grande-Bretagne qu'à la condition de recevoir compensation suffisante soit de la part de l'Angleterre soit de la part du peuple américain, ou des deux à la fois, et que c'était la seule base sur laquelle nous étions prêts à admettre les changements projetés. Nous pensions qu'en nous réunissant pour discuter les questions à la lumière d'un accord plus considérable qui devait toucher plusieurs pays, non seulement nous serions en mesure de renouveler l'accord existant, mais d'en conclure un meilleur, durant les trois prochaines années, que celui qui existait entre nous à cette époque. Et c'est ce qui a eu lieu.